



**Numéro 42**  
29 janvier 2020



## COLZA

- Pesée de biomasse  
- Azote et soufre : date et fractionnement des apports

## BLE :

- Azote et soufre : date et fractionnement des apports  
- Reliquats

## FORMATIONS

- Nutrition des plantes  
- Aménager son parcours avicole  
- Certiphyto

## OFFRES DE SERVICE

- Azotez mieux  
- Mes Sat'images  
- Opti'protect

*Conseil collectif rédigé à partir de réseau d'observations en parcelles du début de semaine et du BSV Ile-de-France n° 42 du 03/12/19. Sont concernés par la prescription, les agriculteurs du Nord du département de Seine-et-Marne.*

*Les caractéristiques des produits cités peuvent être retrouvées dans le Guide Culture Info.plaine – campagne 2018-2019. Si aucune lutte alternative n'est mentionnée, cela signifie qu'elle est inappropriée.*

Document rédigé par :

Louise VAN CRANENBROECK  
07 79 99 53 40

### Service Agronomie

418 Rue Aristide Briand  
77350 LE MEE-SUR-SEINE  
Tél. : 01 64 79 30 75  
www.ile-de-france.chambagri.fr

OPE.COS.ENR.15-2. 19/10/18

Avec le soutien financier de :



Avec la contribution financière du conseil d'orientation agricole, du développement agricole et rural.

## COLZA

(stade rosette)

### ▲ Calculer sa dose prévisionnelle

Profitez de la douceur des prochains jours pour réaliser les pesées de biomasse de colza sortie hiver. Une fois le poids moyen des 4 prélèvements calculé, utilisez la réglette Terres Inovia pour calculer la dose à apporter en fonction de votre sol, etc. [www.regletteazotecolza.fr](http://www.regletteazotecolza.fr)

### ▲ Positionnement du 1<sup>er</sup> apport d'azote

Les premiers apports sur colza sont autorisés à partir du 1<sup>er</sup> février. En plus des conditions de portance, le 1<sup>er</sup> apport d'azote doit se faire lors **d'une franche reprise de la végétation**. En effet les besoins à la reprise sont généralement faibles, et les gros colzas peuvent attendre sans problème.

- Dans le cas de petits colzas, Terres Inovia conseille d'intervenir tôt, même si la reprise de végétation n'est que partielle.
- Pour des parcelles hétérogènes, se baser sur la proportion la plus importante pour décider de la date d'intervention et du fractionnement.

### ▲ Soufre : jamais d'impasse !

Afin d'éviter les carences, il est conseillé de faire un apport systématique de 75 unités de soufre sous forme sulfate (SO<sub>3</sub>), y compris dans les parcelles où le colza est petit en sortie d'hiver.

- Si le colza n'est pas très développé, faire l'apport de soufre au moment du 2<sup>ème</sup> apport d'azote.
- Si le colza est bien développé, les besoins seront élevés dès le début de la montaison. L'apport devra être fait au moment du 1<sup>er</sup> apport d'azote.

### ▲ Stratégie de fractionnement

**ATTENTION ! Si plus de 120 U à apporter, obligation de fractionner en 2 apports.**

	Reprise de végétation	Boutons accolés	Boutons séparés
<b>Petits colzas</b> (dose > de 170 unités)	50 unités	Complément (dose totale - 90)	40 unités
<b>Colzas moyens</b> (dose de 100 à 170 unités)	Moitié de la dose totale	Moitié de la dose totale	-
<b>Colzas forts à très forts</b> (dose < 100 unités)	40 unités	Solde	-

## Azote

### Rappel : dates d'épandage et règles de fractionnement

Le Plan Prévisionnel de Fertilisation doit être réalisé avant le 31 mars pour les grandes cultures et avant le 30 avril pour les cultures de pommes de terre et d'oignons.

Engrais minéral	Janvier	Février						Mars	Avril	Mai	Juin
		1 ...	... 10	11 ...	... 15	16 ...	... 28				
Colza	Interdit	<b>Fractionnement mini en 2 apports</b> si dose totale > 120 u									
Blé tendre d'hiver (tous précédents)					60 u max à la reprise de végétation			<b>Fractionnement mini en 3 apports</b> (2 si 0 en reprise de végétation)			
Orge d'hiver - escourgeon		<b>Fractionnement mini en 2 apports</b> si dose totale > 120 u									
Orge Printemps		<b>Fractionnement mini en 2 apports</b> si dose totale > 120 u									
Autres cultures de printemps		Pas de plafonnement									

Dans tous les cas, respecter l'équilibre de la fertilisation sur la base du référentiel régional (29 avril 2015)

Comme indiqué dans le tableau des dates d'épandage et règles de fractionnement ci-dessus, le 1<sup>er</sup> apport d'azote sur blé peut se faire à partir du 11 février ou à la reprise de la végétation. Les premiers résultats de reliquats indiquent des niveaux assez bas.

➤ N'oubliez pas que l'azote ne profite pas qu'à vos cultures, mais aussi aux adventices.

## Soufre

Les besoins du blé en soufre s'expriment pendant la montaison et sont d'environ 60 kg/ha de SO<sub>3</sub>. La période critique se situant entre mi-tallage et épi 1 cm. Le choix de la forme utilisée est généralement guidé par l'élément associé (souvent l'azote), les différentes formes étant d'efficacité voisine.

### ➤ Conseils d'apport selon le type de sol et la pluviométrie :

Les données pluviométriques (réseau SENCROP IDF) indiquent un cumul de 300 à 320 mm sur le nord 77 entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 22 janvier.

		Pluviométrie entre le 1 <sup>er</sup> octobre et le 1 <sup>er</sup> mars	Parcelle à précédent colza ou ayant reçu un apport de soufre > 60 kg SO <sub>3</sub> /ha	Autres situations
<b>Risque carence élevé</b>	Argilo-calcaires superficielles Limons calcaires peu profonds Sables	Forte ou normale (> 250 mm)	50	60
	Argiles sableuses superficielles Limons battants peu profonds	Faible (< 250 mm)	30	40
<b>Risque carence moyen</b>	Limons battants profonds à semi- profonds (80 cm) Limons et argiles engorgés Argilo-calcaires et limons calcaires profonds à semi-profonds Sables argileux semi-profonds	Forte (> 400 mm)	40	50
		Normale (250 à 400 mm)	40	50
		Faible (< 250 mm)	20	40
<b>Risque carence faible</b>	Limons francs Limons argileux profonds à semi- profonds Argiles limoneuses semi-profondes Argiles sableuses semi-profondes	Forte (> 400 mm)	30	40
		Normale (250 à 400 mm)	20	30
		Faible (< 250 mm)	20	20

## RELIQUATS AZOTES SORTIE HIVER (RSH)



La Chambre d'agriculture renouvelle l'opération **AZOTEZ MIEUX**, une opération de reliquats azotés avec des tarifs négociés. Inscrivez-vous rapidement auprès de votre conseillère ou conseiller pour réaliser vos reliquats sortie hiver.

Pour une **inscription papier** via le bulletin d'inscription, merci de cliquer [ici](#).  
Pour une **inscription en ligne**, merci de cliquer [ici](#).

### ▲ Le prélèvement : quelques règles simples

- Faire les prélèvements à partir de fin janvier - début février.
- Prélever dans une zone homogène (type de sol, précédent cultural...), dans chaque horizon accessible aux racines (0-30, 30-60, 60-90 cm) et avant tout apport d'azote.
- Une dizaine de prélèvements par parcelle sont nécessaires pour être représentatifs, sinon l'imprécision du résultat peut atteindre 30 %. Pour l'horizon 60-90 cm, on peut s'arrêter à 8 prélèvements car les variations sont moindres.
- Bien mélanger les différents prélèvements **d'un même horizon** pour constituer un échantillon homogène (300 g suffisent).
- Mettre les échantillons au congélateur.

### ▲ L'analyse

Calcul du reliquat azoté efficace : prendre en compte le total du nitrate ( $\text{NO}_3$ ) de tous les horizons échantillonnés et d'une partie de l'azote ammoniacal selon les cultures.

Exemple pour blé, escourgeon :

Reliquat efficace = RSH N- $\text{NO}_3$  (3 horizons) + RSH N- $\text{NH}_4$  (100 % du 1<sup>er</sup> horizon et 50 % du 2<sup>ème</sup>).

➤ Nous vous incitons fortement à faire réaliser vos analyses par un laboratoire pour obtenir des mesures plus justes et plus fiables que celles de type bandelettes.

## FORMATION NUTRITION DES PLANTES EN SEMIS DIRECT

### «NUTRITION DES PLANTES, PHYSIOLOGIE VEGETALE ET FERTILITE DES SOLS EN SEMIS DIRECT»

Date	Adresse
Lundi 3 février 2020	Salle de la Coopérative 1 chemin des Moissons 77320 BETON BAZOCHE

### OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Identifier les éléments minéraux nécessaires aux plantes.
- Savoir identifier les formes d'apports appropriées en fonction de ses cultures et de son contexte (ACS, Semis direct)

### Intervenant :

- Emeric HEURTAUT, agriculteur, formateur spécialisé dans les couverts végétaux et l'agriculture de conservation des sols chez Hum's

### PROGRAMME :

- ✓ Comprendre comment se nourrissent les plantes
- ✓ Connaître la matière organique et sa transformation
- ✓ Apprendre à choisir une analyse et les formes de fertilisants les plus appropriées à sa situation
- ✓ Choisir le bon mode de gestion des apports d'éléments en l'absence de travail du sol

**Renseignements et inscriptions :** Maï CHAPELIN 01 39 23 42 38 / [mai.chapelin@idf.chambagri.fr](mailto:mai.chapelin@idf.chambagri.fr)

## FORMATION AMENAGER SON PARCOURS EN SYSTEME AVICOLE

« Aménager son parcours en système avicole pour une performance optimale »

**Dates et lieux :**

Date	Adresse
Le mardi 25 et mercredi 26 février 2020	Chambre d'agriculture 418 rue Aristide Briand 77350 LE MEE SUR SEINE

### Objectifs de la formation:

- Avoir une vision précise des besoins de la poule, poulet ;
- Concevoir un parcours arboré en prenant compte des besoins, ainsi que des contraintes techniques, financières et de temps liés à l'implantation d'arbres

Programme :

**J1 :**

- ✓ Les enjeux autour des parcours
- ✓ Utilité et performance des parcours
- ✓ Les clés d'un parcours aménagé performant
- ✓ Concevoir son parcours arboré

**J2 :**

- ✓ Mettre en œuvre mon projet
- ✓ L'agroforesterie en Ile-de-France
- ✓ Financer mon projet
- ✓ Visite terrain : gérer les végétaux arborés, la prairie
- ✓ Visite terrain : valoriser les productions, les services

### Intervenant:

- Philippe GUILLET - Consultant Bois Bocage Agroforesterie - CA Pays de la Loire
- Jean-Charles VICET - Conseiller Agroforestier - Chambre d'Agriculture Pays de la Loire
- Valentin VERRET - Chargé de mission Agroforesterie et Sols Vivants en Ile-de-France - Agrof'île
- François QUAGNEAUX - Conseiller forestier et agroforestier - CARIDF
- Sixtine LE RASLE - Chargée d'études Biodiversité - CARIDF

**Coût contributeurs VIVEA:** 56€

**Renseignements et inscriptions :** Maï CHAPELIN 01 39 23 42 38 / [mai.chapelin@idf.chambagri.fr](mailto:mai.chapelin@idf.chambagri.fr)

## FORMATION RENOUVELLEMENT CERTIPHYTO

La Chambre d'Agriculture vous propose plusieurs sessions de renouvellements Certiphyto « Décideur ». Pour rappel cette formation, ou toute autre formation validante Certiphyto, doit être effectuée dans les 2 à 6 mois précédant l'échéance du certificat en cours.

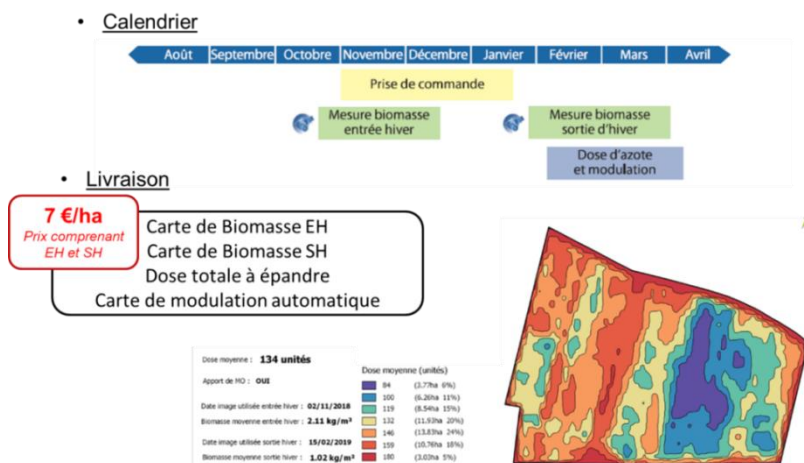
Dates et lieux des différentes sessions, de 9 h à 17 h 30 :

- **lundi 3 février à Cergy**
- **vendredi 7 février au Mée sur Seine**
- **lundi 17 février au Mée sur Seine**
- ~~lundi 24 février à Meaux~~ **ANNULEE**
- **mardi 25 février à Cergy**

Inscriptions en ligne sur <https://idf.chambre-agriculture.fr/page-hors-arborescence/sinscrire-a-la-formation/> ou auprès de Frédérique BRIAND au 01 39 23 42 40. Pour tout renseignement complémentaire contacter Julie ELBE au 01 39 23 42 27.

## MES SAT 'IMAGES : Mesure de la biomasse par image satellite

Contactez votre conseiller de secteur si vous êtes intéressé. Les photos satellites prises au cours du temps sont enregistrées.



## OPTIPROTECT : prévisions des risques maladies et des stades sur blé

Optiprotect est un **outil d'aide à la décision** qui calcule chaque jour une **prévision des stades** et **les risques de maladies sur blé tendre et blé dur** pour Piétin-verse (dates d'observation), Rouille jaune (dates d'observations), Septoriose (alerte et date optimale de premier traitement), Rouille brune (alerte et date optimale de traitement), Fusariose des épis (alerte et date optimale de traitement).



Les informations sont consultables dans l'outil Mes p@rcelles (disponible également pour les non abonnés).

Retrouvez la vidéo de présentation via le lien suivant : [Vidéo Optiprotect](#)

Nombre de parcelles	Abonné Mes p@rcelles (en € HT)	Non abonné Mes p@rcelles (en € HT)
5 parcelles	175 €	215 €
10 parcelles	199 €	240 €
11 à 20 parcelles	255 €	305 €

**Pour plus d'informations, contactez votre conseiller ou votre conseillère de secteur**



Retrouvez les bulletins info.pl Aïne, les BSV de la région ainsi que les guides culture sur notre site Internet. La Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

**Toute rediffusion et reproduction interdites.**